



RCS : PAU

Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00252

Numéro SIREN : 792 106 650

Nom ou dénomination : A.I.D.E.R

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2017 sous le numéro de dépôt 2312

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr
Site : www.greffe-tc-pau.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A.I.D.E.R

983 rue de la Vallée d'Ossau
64121 Serres-Castet

V/REF :

N/REF : 2013 B 252 / 2017-B-2312

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 10/05/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

A.I.D.E.R

Société par actions simplifiée

983 rue de la Vallée d'Ossau

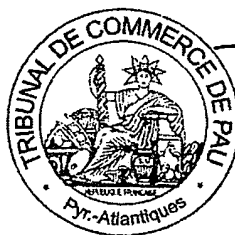
64121 Serres-Castet

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2312 le 18/05/2017

R.C.S. PAU 792 106 650 (2013 B 252)

Fait à PAU le 18/05/2017,

LA GREFFIERE,



1- BILAN ACTIF

N° 2050

2017

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : 983 RUE DE LA VALLEE D OSSAU		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 79210665000015		64121 SÈRRES CASTET	
GTC PAU		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	
Exercice N, clos le : 31/12/2016		31/12/2015	
	Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)	AA		Net 4
I Frais d'établissement *	AB	AC	
A N Frais de développement*	CX	CQ	
C C Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	17 500 13 115 4 385 7 885
T Fonds commercial (1)	AH	AI	
I R Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
F P Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM	
	AN	AO	
I C Terrains	AP	AQ	
M Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	
M R Autres immobilisations corporelles	AT	AU	42 573 20 197 22 375 30 221
P Immobilisations en cours	AV	AW	
B Avances et acomptes	AX	AY	
I Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT	
L F Autres participations	CU	CV	
I I Créances rattachées à des participat°	BB	BC	
S N Autres titres immobilisés	BD	BE	
E Prêts	BF	BG	
	BH	BI	1 091 1 091 1 091
TOTAL (II)	BJ	BK	61 164 33 312 27 851 39 197
A S Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
C T En cours de production de biens	BN	BO	
T En cours de production de services	BP	BQ	
C Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
C K Marchandises	BT	BU	
I S Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW	
R C Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	24 215 24 215 4 110
C R Autres créances (3)	BZ	CA	14 594 14 594 7 205
U E Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
L D VMP(dt act° propres) :	CD	CE	
I Disponibilités	CF	CG	63 057 63 057 32 257
	CH	CI	2 200 2 200 2 580
R Charges constatées d'avance (3)*			
E TOTAL (III)	CJ	CK	104 065 104 065 46 151
G Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
U Primes de remboursement des obl. (V)	CM		
L Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	165 228 33 312 131 916 85 348
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
Clause de rés. de prop. :	Immobilisations :	Stocks :	(3) Part à + d'un an CR
			Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2312

SAS A.I.D.E.R COVIVA
983 RUE DE LA VALLEE D OSSAU

64121 SERRES CASTET

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2017

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 365	-2 215
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14 904	4 580
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	27 269	12 365
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp. et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	38 560	43 564
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 306	3 797
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 402	25 265
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt. régul.	Autres dettes	EA	379	358
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	104 647	72 983
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	131 916	85 348
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	104 647	72 983
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Exercice N			Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.	Total	
	Ventes de marchandises*	FA	37 119	FB	FC	37 119
	Production vendue : - biens*	FD		FE	FF	
	- services*	FG	269 259	FH	FI	269 259
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	306 378	FK	FL	306 378
Produits d'exploit.	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	5 617
	Autres produits (1) (11)				FQ	50
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	312 045
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	36 942
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	41 959
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 146
	Salaires et traitements*				FY	171 494
	Charges sociales (10)				FZ	16 725
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*				GA	11 928
	Dotations - dotations aux provisions				GB	
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	7 041
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	289 234
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-22 811
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	93
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	93
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	93
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	22 904

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2017

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Néant		*
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		90
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	8 000	
	Cotisations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 000	90
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-8 000	-90
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	312 138	171 233
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	297 234	166 652
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	14 904	4 580
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	(3) Dont - prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	1 127	
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	5 617	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	7 010	3 640	
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
REPRISE PARTIEL ABANDON C/C 14		8 000		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Néant			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice-1	Augmentations		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2	Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	17 500	KE	
	Terrains	KG		KH	
C	Constructions	KJ		KK	
R	- Sur sol propre			KN	
	- Sur sol d'autrui	KM			
	- Installations générales, agencements et aménagements des	KP		KQ	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS		KT	
	- Dont Composant M3			KU	
R	Autres immob.	KV		KW	
E	- Matériel de transport*	KY	41 990	KZ	
L	- Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC	583
	- Emballages récupérables et divers*	LE		LF	
L	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	
E	Avances et acomptes	LK		LL	
S	TOTAL III	LN	41 990	LO	583
F	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	
I	Autres participations	8U		8V	
N	Autres titres immobilisés	1P		1R	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1 091	1U	
	TOTAL IV	LQ	1 091	LR	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	OG	60 581	OH	583
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4
		par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise en équivalence ou résultant d'une mise en équivalence 2		
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		C0	D0	D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		LV	LW	1X
	Terrains		LX	LY	LZ
C	Constructions		MA	MB	MC
R	- Sur sol propre		MD	ME	MF
	- Sur sol d'autrui		MG	MH	MI
	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MJ	MK	ML
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.		MM	MN	MO
R	Autres		MP	MQ	MR
E	- Matériel de transport		MS	MT	MU
L	- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MV	MW	MX
	- Emballages récupérables et div		MZ	NA	NB
L	Immob. corporelles en cours MY		ND	NE	NF
E	Avances et acomptes NC		NG	NH	NI
S	TOTAL III				42 573
F	Participations évaluées (mise en équ.)		OU	M7	OW
I	Autres participations		OX	OY	OZ
N	Autres titres immobilisés		2B	2C	2D
	Prêts et autres immob. financières		2E	2F	2G
	TOTAL IV		NJ	NK	1 091
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OK	OL	61 164

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2016	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA					Néant X	

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds-commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col. 2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4. et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Néant					
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*							
IMMOB. AMORTISSABLES	Montant des amort. au début de l'ex.	Augmentations : dotations de l'ex.	Diminutions : amort. allégués aux cels sortis de l'actif reprises				
Frais d'établ. et développ. TOTAL I	CY	EL	EM				
Autres immob. incorp. TOTAL II	PE 9 615	PF 3 500	PG				
Terrains	PI	PJ	PK				
- Sur sol propre	PM	PN	PO				
Construct*	PR	PS	PT				
- Sur sol d'autrui	PV	PW	PX				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PZ	QA	QB				
Inst. techn., matériel et outillage ind.	QD	QE	QF				
Autres	QH 11 769	QI 8 398	QJ				
- Matériel de transport	QL	QM 30	QN				
immob. corp.	QP	QR	QS				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier							
- Emballages récup. et div.							
TOTAL III	QU 11 769	QV 8 428	QW				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ON 21 384	OP 11 928	OQ				
			OR 33 312				
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobiliés* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
N Inst. gales., agenc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
C Inst. gales. agenc. & am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
R Mat. bur. & inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
P Emb. récup. div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)	
							NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8			
Primes de remboursemt des obligations			SP	SR			

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2017

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Néant		* -X-	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat* similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat*	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
A Autres prov. pour dépréciat* (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		UE	UF		
- d'exploitation		UG	UH		
- financières		UJ	UK		
- exceptionnelles					
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise :		SAS A.I.D.E.R COVIVA				Néant		*	
-------------------------------	--	----------------------	--	--	--	-------	--	---	--

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3		
De l'actif	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
Immo-	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
bilisé	Autres immobilisations financières	UT	1 091	UV		UW	
						1 091	
De	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	24 215		24 215		
l'actif	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
circulant	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et	VM	9 954		9 954		
	autres	VB	1 488		1 488		
	collectivités	VN					
	publiques	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. p. pers. de titres)	VR	3 152		3 152		
	Charges constatées d'avance	VS	2 200		2 200	0	
	TOTAUX	VT	42 099	VU	41 008	VV	1 091
R	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
E	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
N	(2) Prêts et avances consentis aux associés (p. phys.)	VF					

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit (1)	VG				
	à 1 maximum à l'origine	VH				
	à + de 1 an à l'origine					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	11 306	11 306		
	Personnel et comptes rattachés	8C	25 195	25 195		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	22 812	22 812		
	Etat et	8E				
	autres	VW	3 697	3 697		
	Collectivités	VX				
	publiques	VQ	2 698	2 698		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
	Groupe et associés (2)	VI	38 560	38 560		
	Autres dettes (dt celles relatives à des op. de pension de titr	8K	379	379		
	Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ				
	Produits constatés d'avance	8L				
	TOTAUX	VY	104 647	VZ	104 647	
R	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
E	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
N	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA Néant ☐ *										Exercice N, clos le : 31/12/2016	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint ☐ - part déductible* ☐ à réintégrer :										WA	14 904
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD										WB	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles WE										WC	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.* WF										XE	
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS) WG											
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option RA											
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB											
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)* WI											
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067 BIS-SD) XX										XW	
Amendes et pénalités WJ											
Charges financières (art 212 bis) XZ											
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.* WL										K7	
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI L7											
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (16% pour les entre. soumises à l'IR)										I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé) Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212) SU										WQ	
Zone d'ent.* (act. exo.) SW											
Dont : Déficit étranger antérieurement déduit PME (art 209C) SX											
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro MB											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	14 904
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes Plus-values - Imposées aux taux de 15% (16% pour les ent. soumises à l'IR) *										WU	
Imposition nettes - Imposées aux taux de 0%										WV	
- Imposées aux taux de 19%										WH	
particuliers à - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WP	
et impos. long terme - Imputées sur déficits antérieurs										WW	
Autres plus-values imposées au taux de 19%										XB	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										I6	
Régime des sociétés mères et des filiales*, Produit net des act* et parts (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))										VZ	
Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										XA	
Mesures : Majoration d'amortissement *										ZY	
d'incitation : Entreprise nouvelle art. 44 septies K9										XD	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies L2											
Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A) L5											
Pôle de compétitivité hors CICE L6											
Sociétés d'investissements immo. K3										XF	
Zone restruc. défense (art. 44 terdecies) PA											
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies ou 44 A) OV											
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 1F											
Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies) XC											
Zone de revitalisation rurale (44 quindecies) PC											
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
Déduct. div. (cf. feuillet séparé) dont déd. except. pour investissement										XG	9 954
Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS) ZI											
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
TOTAL II										XH	9 954
III. RESULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation										XI	4 950
des déficits reportables :											
bénéfice (I moins II)											
déficit (II moins I)										XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficit ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)											
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XN	4 950
										XO	0

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2017

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	6 273
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	4 950
Déficits reportables (différence K4- K5)				K6	1 323
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	0
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	1 323
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non-déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges*					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation*					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX				YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
				ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports	XU	
---	----	--

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Néant				
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT						
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-2 215			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 580			
	Prélèvements sur les réserves	0E				
	TOTAL I	0F	2 365			
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	1 900			
	- Autres réserves	ZD				
	Dividendes	ZE				
	Autres répartitions	ZF				
	Report à nouveau	ZG	1 365			
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II).	TOTAL II	ZH	2 365		
Distributions (articles 235 Ter ZCA)						
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		XV				
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation						
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N - 1			
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	21 532	YQ	22 123	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détails des postes	- Sous-traitance			YT	1 438	1 396
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	4 824	4 824
	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	6 131	4 558
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	29 565	18 564
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	41 959	29 342
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	687	341
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	2 459	1 391
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	3 146	1 732
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	20 938	11 559
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	9 904	7 154
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*			OB	166 573	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS		
	Effectif moyen du personnel* (dont apprentis :)			YP	5	5
	Effectif affecté à l'activité artisanale			RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*			ZK	%	%
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP		
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH		
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK
			PV à 19%	JM		
Groupe : résultat d'ens.		JD		PV à 15%	JN	
			PV à 19%	JP		
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2017

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA					Néant		X	
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)	
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+					+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+					+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+					+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+					+
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+		+		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-		-		
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+		+	+		+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B

2017

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R.COVIVA					Néant	☒	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39).						
Total 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
N-8							
N-9							
Total 2							
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumise à l'impôt sur les sociétés seulement).				☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Néant	☒	*
---	--	-------	-------------------------------------	---

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 16% (2)	
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 I a sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme N-1			
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2			
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme N-1						
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2						
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2017

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Néant		X		*	
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. opérés	- donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

**16 - DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.R COVIVA		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/01/2016	et clos le : 31/12/2016	Durée en nombre de mois : 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez ci-dessous la dénomination et le SIREN de la société tête de groupe		
N° SIREN		
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises.	OA	37 119
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	269 259
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subv. d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	50
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 1	OM	306 428
II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	36 942
Variation de stocks (marchandises) *	OO	
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	36 008
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	123
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	7 041
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Total 2	OJ	80 113
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		

Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 - Total 2	OG	226 315
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)			SA	226 315
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE			EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	
Période de référence			Au	
Date de cessation			HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DOCUMENTS COMPTABLES,
FISCAUX ET DE GESTION**

SAS A.I.D.E.R COVIVA
Aide à la personne
983 RUE DE LA VALLEE D OSSAU

64121 SERRES CASTET
Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

S.A. FIDUCIAL EXPERTISE
31 BOULEVARD TOURASSE

64000 PAU
05.59.30.58.30

Procès-verbal de l'assemblée générale réunion le 03 mai 2017

Le 20 avril 2017 à 17h00 l'actionnaire de la société A.I.D.E.R, société par actions simplifiée au capital de 10 000 € euros, dont le siège social est situé 983 rue de la Vallée d'Ossau 64121 Serres-Castet immatriculée au RCS de PAU, sous le numéro SIREN 792 106 650, s'est réuni dans les bureaux de la société à Serres-Castet.

L'assemblée est présidée par M. Claude ROUX, président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont étudiés :

- le bilan de l'exercice 2016;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

L'assemblée donne acte de cette déclaration.

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Le président vote sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions :

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présenté.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice, qui se montent à 14903,66 euro, sont affectées au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, décide d'une reprise, pour un montant de 8000 euro, sur l'abandon de compte courant de 35000 euro sur compte 2014 avec clause de retour à meilleure fortune,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 19 des statuts, par M. Claude ROUX pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more defined stroke, likely representing the name 'Claude ROUX'.

SASU A.I.D.E.R
983 rue de la Vallée d'Ossau
64121 SERRES CASTET

A Serres Castet, le 3 mai 2017

Affectation du résultat de l'exercice 2016

Proposition d'affectation du résultat soumise à l'associé unique le 03 mai 2017

Le résultat étant bénéficiaire de 14903,66 euro, je l'affecte à:

- Le résultat 14903,66 euro est affecté au compte « report à nouveau ».

– Décision d'affectation du résultat :

La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée à l'associé unique.

Fait à Serres-Castet, le 8 mars 2016

Le Président

